

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise			EURL ABL										IMMEUBLE LE BOUSSOLENC										Néant								
Adresse de l'entreprise			05200 LES ORRES																												
SIRET			45129825100013																												
Durée de l'exercice en nombre de mois *			12		Durée de l'exercice précédent *			12																							
												Exercice N clos le										Exercice N-1 clos le									
												30092023										30092022									
ACTIF												Brut 1				Amortissements-Provisions 2				Net 3				Net 4							
ACTIF IMMOBILISE	Immobilsations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*		010	178 120				012					178 120				178 120														
			014	15 848				016	635				15 213				15 213														
	Immobilsations corporelles*		028	216 927				030	203 365				13 563				21 126														
	Immobilsations financieres* (1)		040	101 763				042					101 763				100 371														
	Total I (5)		044	512 658				048	204 000				308 658				314 830														
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	7 231				052					7 231				5 488													
		Marchandises *		060					062																						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064					066																							
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068					070																							
			072	17 089				074					17 089				13 940														
	Valeurs mobilières de placement		080					082																							
	Disponibilités		084	430 930				086					430 930				314 758														
	Charges constatées d'avance *		092	1 994				094					1 994				2 629														
	Total II		096	457 245				098					457 245				336 815														
	Total général (I + II)		110	969 903				112	204 000				765 903				651 645														
PASSIF												Exercice N NET 1										Exercice N-1 NET 2									
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	200 000								40 000																			
	Ecarts de réévaluation		124																												
	Réserve légale		126	20 000								4 000																			
	Réserves réglementées*		130																												
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131					132	298 997				341 639																		
	Report à nouveau		134																												
	Résultat de l'exercice		136	80 985								133 358																			
	Subventions d'investissement		137																												
	Provisions réglementées		140																												
	Total I		142	599 982								518 997																			
Provisions pour risques et charges												Total II																			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156									6 498																			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																												
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	31 878								25 933																			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	64 824				172	134 044				100 217																		
Produits constatés d'avance		174																													
Total III		176	165 921								132 648																				
Total général (I + II + III)												180										765 903 651 645									
RENOVIS	(1)	Dont immobilisations financieres à moins d'un an	193					(4)	Dont dettes à plus d'un an				195																		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197					(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *				182	4 330																	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199						Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *				184																		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A.B.L.

Société à responsabilité limitée
au capital de 200.000 euros

Siège social :

Les Deux Chamois - Immeuble le Boussolec
05200 LES ORRES
451 298 251 RCS GAP

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 22 DECEMBRE 2023**

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à **80.985,04 euros** au compte « autres réserves ».

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

**CERTIFIE CONFORME
PAR LE GERANT**

DocuSigned by:

354579ABC59A489...

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Le bilan de l'exercice présente un total de **765 903** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **de produits de 897 680** euros et un total **de charges de 816 695** euros, dégageant ainsi un **résultat de 80 985** euros.

L'exercice considéré débute le **01/10/2022** et finit le **30/09/2023**.
Il a une durée de **12** mois.

I) REGLES, METHODES COMPTABLES et PRINCIPE DE BASE

Les comptes annuels de l'exercice ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce (parties législative et réglementaire), du Plan Comptable Général et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Changement de méthode

Néant.

CERTIFIE
CONFORME PAR
LE GERANT

DocuSigned by:

354579ABC59A489...

Principe de base

Le principe de base retenu pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est le principe des coûts historiques.

II) FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE et EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE

Néant.

III) NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations et amortissements

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplification pour les P. M.E., ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

Immobilisations décomposables : si les éléments d'actif composant l'immobilisation ont des durées d'utilisation différents, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et la valeur de marché est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances, ont le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte du risque de non-recouvrement.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites pour leur coût nominal.

En cas de baisse anormale de la valeur de ces titres, la moins-value latente fait l'objet d'une provision.

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		30/09/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	340		340
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 975	2 975	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	14 115	14 115	
	Charges constatées d'avances	1 994	1 994	
TOTAL DES CREANCES		19 423	19 083	340
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/09/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	31 878	31 878		
	Personnel et comptes rattachés	30 129	30 129		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 121	17 121		
	Impôts sur les bénéfices	12 706	12 706		
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 136	1 136		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	8 127	8 127		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	64 824	64 824		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		165 921	165 921		
Emprunts souscrits en cours d'exercice		228			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		6 696			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		64 824			

Charges à payer

Etat exprimé en euros		30/09/2023
Total des Charges à payer		58 305
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		15 805
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	15 805	
Dettes fiscales et sociales		42 499
PERSONNEL PRIME A PAYER	25 641	
CHARGES SUR PRIMES A PAYER	9 128	
SSI COT.A PAYER	101	
CFE+CVAE A PAYER	703	
DROIT DE PLACE A PAYER	6 800	
TAXE APPRENTISSAGE A PAYER	126	

ANSEMBLE Hautes Alpes	EURL ABL	Page : 16
-----------------------	----------	-----------

Produits à recevoir

	Etat exprimé en euros	30/09/2023
Total des Produits à recevoir		

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	30/09/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			1 994
AXA ASSURANCE MULTI	01/10/2023 31/12/2023	957	
BP ASSURANCE VEHICULE	01/10/2023 31/12/2023	193	
PUBLICIS SITE INTERNET	01/10/2023 27/10/2023	131	
SSI		713	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			1 994

--

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	30/09/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Capital social

Etat exprimé en euros		30/09/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		200,00	200,0000	40 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		200,00	1 000,0000	200 000,00

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
EURL ABL	45129825100013	5610A
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
IMMEUBLE LE BOUSSOLENC		
05200 LES ORRES		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	102 314
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € ou 42 500 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	42 500
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	42 500

III. Bénéfices soumis au taux normal	
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065
	59 814

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%	
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065